

Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

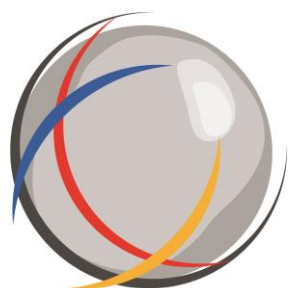
Comité Régional PACA FFPJP

50 Avenue St Ruf – 84000 AVIGNON – Tel : 04 90 86 37 05 – Fax : 04 32 74 07 40

Email : cr-paca@petanque.fr

Retrouvez toute l'actualité sur notre site Internet : www.petanque-pacaffjp.org

Championnat Régional des Clubs Open PACA



**COMITÉ
RÉGIONAL
PACA F.F.P.J.P.**

**PÉTANQUE &
JEU PROVENÇAL**

Guide 2018

INTRODUCTION

Madame, Monsieur, Chers amis,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous communiquer le guide 2018 du CRC PACA qui regroupe tous les documents dont vous aurez besoin afin de mener à bien vos rencontres de championnat.

Ce guide lance la huitième saison du Championnat Régional des Clubs PACA. Cette compétition, conviviale et enrichissante, rencontre un vif succès auprès des équipes inscrites en CRC PACA masculin première et deuxième division. Les différentes rencontres se dérouleront sur tout le territoire de la région PACA.

Le CRC PACA Féminin se déroulera quant à lui sur deux week-ends, les 29 et 30 Septembre, et les demi-finale et finale le samedi 13 Octobre.

La quatrième édition du CRC PACA Jeunes aura lieu les 15 et 16 septembre au Pontet.

Le CRC PACA Jeu Provençal fera ses débuts cette année le week-end des 29 et 30 Septembre.

Bien évidemment, je vous souhaite la meilleure réussite sportive possible dans cette épreuve qui représente pour le Comité Régional PACA un moyen de rencontre et de développement de la pratique pour tous.

Je vous remercie d'avoir pris la décision d'y participer.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Chers amis, en l'expression de mes sentiments sportifs les meilleurs.

La Présidente du Comité Régional PACA FFPJP

Lucette COSTE

SOMMAIRE

➤ **REGLEMENT INTERIEUR CRC PACA 2018**

Comme tout règlement, il fixe le cadre et les règles de ce championnat. Il s'agit du document de base à consulter dès que vous avez une interrogation sur le déroulement de la compétition.

➤ **COORDONNEES**

Vous trouverez dans ce guide, les coordonnées des membres du comité de pilotage et des autres équipes qui participent à votre division du C.R.C PACA 2018 afin que vous puissiez les contacter avant chaque rencontre ou en cas de problème.

Nous vous prions de bien vouloir les utiliser exclusivement dans le cadre de ce championnat et de ne pas les diffuser.

➤ **GROUPE ET CALENDRIER 2018 (cf. Document annexé)**

➤ **FEUILLE DE MATCH**

Chaque rencontre nécessite 3 feuilles de matches. Une pour chaque équipe où le capitaine écrit la composition de chaque Tête à Tête, Doublette et Triplette. La troisième feuille de match est celle de l'arbitre. Elle doit être signée conjointement par les deux capitaines d'équipes et par l'arbitre dès la fin de la rencontre. Vous trouverez, joint à ce dossier, toutes les feuilles d'arbitrage nécessaires pour la saison 2018. Nous vous invitons à en faire les photocopies si nécessaires.

➤ **RAPPORT D'ARBITRAGE**

Le rapport d'arbitrage permet à l'arbitre de nous faire des observations sur le déroulement de la rencontre. Ce document sert également de note de frais réglée par le Comité Régional PACA. Il est à établir en 2 exemplaires. L'exemplaire original est à transmettre au siège du Comité Régional PACA avec la feuille de match, le second est à conserver par l'arbitre en tant que justificatif comptable.

Le rapport d'arbitrage et les feuilles de match doivent être retournés par l'arbitre dans les 72 heures au siège du Comité Régional PACA soit par courrier, ou email.

COORDONNEES COMITE DE PILOTAGE

- Pour des questions concernant la **règlementation**, veuillez contacter
 - En semaine :
 - Le secrétariat du Comité Régional PACA
04 90 86 37 05 ou cr-paca@petanque.fr
 - En week-end de championnat
 - Bernadette LEVET
 - Régis CERUTTI
- Pour des questions concernant **l'arbitrage**, veuillez contacter
 - Bernadette LEVET

Hormis les coordonnées du Comité Régional PACA, ces numéros de téléphone vous sont communiqués en cas d'urgence.

Merci de ne pas les diffuser sans l'autorisation des personnes concernées.

REGLEMENT INTERIEUR CRC PACA 2018

ARTICLE 1 : OBJET, DOMAINE D'APPLICATION ET VALIDITE

- Le Championnat des Clubs se déroule par Equipes composées de joueurs d'un même club, sous forme de championnat régulier avec classement par divisions associé au principe de montées / descentes sur les 3 niveaux de découpages territoriaux à savoir : Niveau Départemental (sigle obligatoire C.D.C), Niveau Régional (sigle obligatoire C.R.C), Niveau National (sigle obligatoire C.N.C).
- Chaque ligue/Comité Régional doit adjoindre son propre Règlement Intérieur (RI). Le Règlement Intérieur fixe ses spécificités qui ne peuvent aller à l'encontre du règlement national.
- Le Championnat Régional des Clubs PACA (C.R.C PACA) est la déclinaison régionale du Championnat National des Clubs (C.N.C). Les équipes s'engageant dans le C.R.C PACA seront obligatoirement :
 - issues d'un championnat départemental des clubs où est appliqué le règlement fédéral,
 - issues du CNC 3 suite à une rétrogradation sportive ou administrative,
 - à jour de toute amende contractée en CNC, CRC ou CDC.
- Deux équipes maximum par club peuvent prendre part au C.R.C. La première équipe porte le nom précis du club suivi du N°1, la deuxième le nom précis du club suivi du N°2. Si un club dispose déjà d'une équipe en CNC, l'équipe participant au CRC portera le nom précis du club suivi du N°2.
- Les rencontres se jouent évidemment suivant l'application stricte du règlement de jeu officiel de la FFPJP.

ARTICLE 2 : GESTION DU CHAMPIONNAT REGIONAL DES CLUBS

- La gestion du C.R.C PACA est placée sous la responsabilité d'un Comité de Pilotage spécifiquement assisté d'un référent.
- Le référent, nommé au sein du Comité Régional PACA, aura en charge :
 - La relation entre les participants et le Comité de Pilotage
 - La concentration des résultats à l'issue de chacune des journées de championnat
 - L'établissement des classements.
- Le Comité de Pilotage National devra assister le référent des Comités de Pilotage Régionaux.
- Le comité de pilotage, mis en place par le comité directeur du Comité Régional PACA, a pour mission :
 - De gérer les inscriptions / participations des équipes
 - De constituer les divisions et groupes
 - D'effectuer les tirages au sort
 - D'établir le calendrier des rencontres avec dates, horaires et lieux
 - De gérer les reports de dates (uniquement en cas d'intempéries)
 - De gérer les forfaits éventuels et d'en aviser les clubs concernés
 - De centraliser les résultats et d'actualiser les classements
 - De fixer les montées / descentes des différentes divisions
 - De veiller au bon déroulement du championnat
 - De régler en première instance les litiges éventuels
 - D'archiver tous les documents relatifs au championnat des clubs (Feuilles de matchs, rapports, courriers des clubs)

- Composition du Comité de pilotage saison 2018 :
 - Responsables Comité Régional PACA Masculin : Bernadette LEVET (CD 04) - Régis CERUTTI (CD 84)
 - Membres : Jean Pierre NOBLE (CD 83) - Jean-Claude IMBERT (CD 84) – Jean-Mary GIAVARINI (CD 13) – Cyril COMBE (CD 05) – Françoise FERRO (CD 06)
 - Représentant du corps arbitral : Patrick LAURENDEAU (arbitre Régional CD 83)
 - Responsable administrative : Céline PAULIN agent de développement Comité Régional PACA.
- Chaque club participant devra désigner un responsable d'équipe, avec si possible une adresse mail. Il sera le correspondant auprès du référent du C.R.C PACA. Il pourra être joueur et/ou coach.
- Le règlement de l'édition 2019 sera rédigé par le Comité de Pilotage et sera ensuite approuvé par le comité directeur du Comité Régional PACA lors de la réunion d'ouverture de la saison 2019. Ce règlement définira notamment les modalités de déroulement du C.R.C PACA pour l'année 2019.
- Sauf en cas de descente, toute équipe ayant participé au C.R.C qui renonce à son maintien, ne pourra plus participer au C.R.C pendant deux ans fermes.

ARTICLE 3 : C.R.C PACA 2018 :
FORMULE – SAISON SPORTIVE – CALENDRIER

- Chaque comité devra renseigner et fournir au plus tard pour le 15 mars de l'année en cours la fiche d'engagement pour le C.R.C.
- Les frais d'inscription de 50 € par équipe sont payables dès l'inscription par le club ou par le comité, par chèque à l'ordre du Comité Régional PACA FFPJP.
- Le début des rencontres est fixé à 14h00, sans dérogation possible pour les rencontres se déroulant l'après-midi, à 9 heures 30 pour les journées comportant deux rencontres ou plus.
- Le calendrier annuel prévoira obligatoirement une date supplémentaire de secours (avant le 1^{er} novembre) pour report éventuel de rencontres en cas d'intempéries.
- La décision d'annulation d'une journée doit être prise de concert entre l'Arbitre, le Délégué Officiel et le Comité de Pilotage.
- Le C.R.C PACA 2018 est composé de deux divisions réparties de la manière suivante :

○ **CRC 1 PACA** :

- Un groupe de 6 équipes composé de 5 équipes qui se maintiennent à ce niveau à savoir la Boule Manosquine, USP Le Pontet, la Pétanque Antiboise, la Boule Nansaise et la Boule Sisteronaise. Le club de Mouans Sartoux qui est monté du CRC 2.
- Les 5 rencontres se dérouleront sur 3 journées suivant le calendrier inséré ci-dessous.

Dates		Arbitres	Lieux	Rencontres		
J 1	16 Juin	LO PINTO Guy	ANTIBES (06)	1 ^{er} Tour 9h30	Mouans Sartoux Boule Manosquine USP Le Pontet	Pétanque Antiboise Boule Sisteronaise Boule Nansaise
				2 nd Tour 14h	Mouans Sartoux USP Le Pontet Pétanque Antiboise	Boule Nansaise Boule Manosquine Boule Sisteronaise
J 2	23 Juin	LAURENDEAU Patrick	LE PONTET (84)	3 ^{ème} Tour 14h	Boule Manosquine Boule Nansaise Mouans Sartoux	Pétanque Antiboise Boule Sisteronaise USP Le Pontet
J 3	30 Juin	SALIBA Annie	MANOSQUE (04) Déléguée FERRO Françoise	4 ^{ème} Tour 9h30	Boule Manosquine Boule Sisteronaise Boule Nansaise	Mouans Sartoux USP Le Pontet Pétanque Antiboise
				5 ^{ème} Tour 14h	Mouans Sartoux Boule Manosquine USP Le Pontet	Boule Sisteronaise Boule Nansaise Pétanque Antiboise

- Le tirage au sort des numéros des équipes et des rencontres a été effectué par le Comité de Pilotage.

○ **CRC 2 PACA** :

- 6 Clubs issus du CDC accèdent à cette division : la Boule Ferrée Peyruisienne, GAP, CASE de Nice, Boule de l'Elysée Salon, ASB Brignoles, et la Boule Atomique Orange.
- 2 clubs se maintiennent en CRC 2 : la Boule de Beaudinard et la Boule Sulfureuse de Gréoux, la Pétanque Guillestroise redescend de CRC 1 quant à elle.
- La décision est prise de faire deux groupes répartis de la manière suivante (tirage au sort effectué par le comité de pilotage pour constituer les groupes).

CRC 2 A	CRC 2 B
Boule de l'Elysée ASB Brignoles Boule Atomique Pétanque Guillestroise Boule Sulfureuse	Boule Ferrée Peyruisienne GAP Case de Nice Boule de Beaudinard

CRC 2 A

Dates		Arbitres	Lieux	Rencontres		
J 1	16 Juin	LAURENDEAU Patrick	GREOUX LES BAINS (04)	1 ^{er} Tour 9h30	Boule de l'Elysée ASB Brignoles Pétanque Guillestroise	Boule Atomique Boule Sulfureuse Exempt
				2 nd Tour 14h	Pétanque Guillestroise ASB Brignoles Boule de l'Elysée	Boule Sulfureuse Boule Atomique Exempt
J 2	23 Juin	RODRIGUEZ David	BRIGNOLES (83)	3 ^{ème} Tour 14h	Boule de l'Elysée Pétanque Guillestroise Boule Sulfureuse	ASB Brignoles Boule Atomique Exempt
J 3	30 Juin	OMNES Daniel	SALON (13) Délégué Régis CERUTTI	4 ^{ème} Tour 9h30	Boule Sulfureuse Pétanque Guillestroise ASB Brignoles	Boule Atomique Boule de l'Elysée Exempt
				5 ^{ème} Tour 14h	Boule Sulfureuse ASB Brignoles Boule Atomique	Boule de l'Elysée Pétanque Guillestroise Exempt

CRC 2 B

Dates		Arbitres	Lieux	Rencontres		
J 1	23 Juin	PAOLY Jean-Pierre	NICE (06)	1 ^{er} Tour 9h30	Boule Ferrée Peyruisienne Boule de Beaudinard	Case de Nice GAP
J 2	30 Juin	LO PINTO Guy	PEYRUIS (04) Délégué Cyril COMBE	2 nd Tour 9h30	Boule de Beaudinard Boule Ferrée Peyruisienne	Case de Nice GAP
				3 ^{ème} Tour 14h	Case de Nice Boule de Beaudinard	GAP Boule Ferrée Peyruisienne

- Le tirage au sort des numéros des équipes et des lieux de rencontres a été effectué par le Comité de Pilotage.

ARTICLE 4 : ARBITRAGE – JURY – RESULTATS

- Le Comité Régional PACA FFPJP désignera les arbitres pour les rencontres de championnat par équipes de clubs.
- Les frais d'arbitrage et de déplacement des arbitres et du délégué désignés seront pris en charge par le Comité Régional PACA.
- Un jury composé des capitaines de chaque équipe et de l'arbitre devra être affiché sur le lieu des rencontres : il sera chargé de régler tout problème ou litige survenant pendant le déroulement de la rencontre. Si le litige persiste, le Comité de Pilotage statuera en dernier ressort.
- Les feuilles de matches doivent être remplies **exclusivement** par les capitaines d'équipes. Les feuilles de matches, une fois la rencontre terminée devront être cosignées par les deux capitaines d'équipe et par l'arbitre.
- L'arbitre adressera les documents administratifs (feuille de matches, rapport d'arbitrage, rapport d'incident éventuel) **sous 72 heures au siège du Comité Régional PACA par courriel.**

- A l'issue de ce championnat, le premier du CRC 1 accédera au niveau supérieur (CNC 3), les deux équipes qui auront respectivement terminées premières du CRC 2A et du CRC 2B accéderont au CRC 1. Il est prévu de faire monter 6 équipes de l'échelon départemental à l'échelon régional (CRC 2), soit une équipe par comité suivant l'ordre de classement de l'année précédente.
- A l'issue du CRC PACA 2018, au minimum le dernier de chaque groupe descendra en CDC du comité départemental dont il est issu. Le CRC PACA 2019 comprendra au maximum 18 équipes.
- Les modalités définitives de montées / descentes entre l'échelon départemental et l'échelon régional seront effectives dans le dernier trimestre 2018. Elles seront prises par le comité directeur du Comité Régional PACA en fonction du déroulement de l'édition 2018 du C.R.C et des C.D.C.
- Un club peut refuser la montée obtenue par le classement mais les raisons doivent être motivées par le Président du Club au Comité Directeur du niveau concerné. Une fois le refus de montée accepté, celle-ci est accordée au suivant du classement et ainsi de suite.

ARTICLE 5 : CHARGES DU CLUB ORGANISATEUR

- Le club qui reçoit est responsable du bon déroulement de la rencontre.
- Le club qui accueille une rencontre de championnat doit :
 - Effectuer le traçage des terrains : 6 ou 18 terrains par journée sinon au moins 3 terrains par match (dans ce cas les Tête à Tête se jouent sur 2 tours) TRACAGE IMPERATIVEMENT A LA FICELLE.
 - **FOURNIR DES CERCLES POUR TOUTES LES PARTIES**
 - Assurer obligatoirement l'éclairage, la sonorisation et l'accès aux sanitaires
 - Assurer l'accueil des différentes équipes
 - Prévoir un repas pour l'arbitre le samedi midi ou rembourser celui-ci sur la base de 20 euros maximum (justificatif à fournir par l'arbitre)
 - Mettre à disposition une salle ou un abri pour le secrétariat
 - **Le club qui reçoit ne doit pas vendre d'alcool** (catégorie IV : whisky, pastis, gin, vodka...)
 - Tenir la table de marque : dépôt et contrôle des licences, remplissage des feuilles de match
 - S'assurer que tous les documents administratifs soient remis à l'arbitre avant son départ.

ARTICLE 6 : FORFAIT et PENALITES FINANCIERES

- Il y a forfait quand une équipe a moins de 4 joueurs.
- Une équipe forfait pour une rencontre doit s'acquitter d'une amende de 100 € à l'ordre du Comité Régional PACA FFPJP. L'abandon en cours de journée ou de match équivaut à un forfait avec application des amendes relatives (100 €).
- Une équipe peut concourir avec 4 joueurs. Cette équipe perdra 2 tête à tête, 1 doublette et 1 triplète, mais ne sera pas considérée comme forfait pour la rencontre.
- Un club sachant qu'une de ses équipes est « forfait » a pour obligation de prévenir son ou ses « adversaires » ainsi que le responsable du Comité de Pilotage par téléphone au plus tard la **veille de la rencontre afin que l'arbitre puisse être informé.**
- **A défaut, les frais de déplacement de l'arbitre et du délégué qui n'auront pu être informés, seront facturés au club forfait.**
- Cette disposition ne dispense pas le club de l'amende pour forfait.

- L'équipe prévenue du forfait de son adversaire, ne sera pas obligée de se déplacer pour cette rencontre. On considère qu'elle remporte le match 19 à 0 (3 points et goal-average de + 19).
- Le retrait d'un club de la compétition, après élaboration du calendrier des rencontres est considéré comme forfait général avec les mêmes amendes et sanctions sportives prévues.
- **Deux forfaits dans la saison entraînent un forfait général de l'équipe.** Le club doit alors s'acquitter de l'amende de 200 € majorée de la somme de 400 € correspondant au forfait général.
- Un forfait enregistré pour la dernière journée entrainera une amende de 400 Euros.
- En cas de forfait général, tous les résultats précédents de l'équipe sont annulés.
- Le forfait général d'une équipe se déclare par courrier signé du Président du Club au référent du Comité de Pilotage accompagné du chèque correspondant au montant de l'amende à libeller à l'ordre du Comité Régional PACA FFPJP.
- Le secrétariat du Comité Régional PACA établit une facture au club dont une équipe a fait forfait avec indication précise des conditions (nom précis et n° de l'équipe en CRC, date, lieu et nombre de matchs + forfait général éventuel) amenant au montant total à verser.
- Cette facture sert de justificatif comptable aux 2 parties.
- En cas de non-paiement de l'amende par le club concerné, le montant dû sera déduit sur les indemnités versées aux comités pour les équipes qualifiées au titre de la Ligue.

ARTICLE 7 : TENUE VESTIMENTAIRE

- Tous les joueurs d'une même équipe mentionnés sur la feuille de match devront porter une tenue « club » identique (de même logo, de même couleur et de même sponsor), y compris pour le tête à tête. Le port de publicité est autorisé suivant nos textes en vigueur.
- Le joueur qui n'aura pas la même tenue que ses partenaires ne sera pas autorisé à jouer.
- **Le port du jean est interdit.**

ARTICLE 8 : SANCTIONS SPORTIVES

- Fautes à prendre en considération (c'est à dire autres que celles correspondant au Règlement de Jeu qui sont du ressort des Arbitres et Jurys) comme par exemple :
 - Composition d'équipe non respectée
 - Remplacement de joueur non signalé ou conditions de remplacement non respectées
 - Refus de disputer un match
 - Forfait général avant (après constitution des groupes et / ou élaboration du calendrier) et en cours de compétition
 - Ethique sportive bafouée, parties non disputées
 - Match « arrangé »
 - Abandon en cours de match ou de journée
 - Refus de règlement des amendes dues
- Tous les cas non prévus seront traités directement par le Comité Directeur du Comité Régional PACA sur proposition du groupe de pilotage.
- En plus des sanctions administratives (amendes) une équipe de club peut se voir infliger des sanctions sportives par les mêmes structures que ci-dessus pouvant aller de la pénalité de points à la rétrogradation d'une ou plusieurs divisions, voire l'exclusion du championnat des clubs régional.

ARTICLE 9 : AFFAIRES DISCIPLINAIRES ET CONDITIONS D'APPELS

- Dans tous les cas, même après décision de jury, c'est la Commission Régionale de Discipline qui est saisie. L'appel sera effectué devant la Commission Nationale de la FFPJP.
- L'appel de décision du jury se fera suivant le Code de Procédure de la FFPJP.

ARTICLE 10 : COMPOSITION DES EQUIPES ET REMPLACEMENTS

- La composition des équipes est ouverte à toutes les catégories confondues (jeunes, féminines, seniors, vétérans) sans aucune obligation. Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'un « capitaine » qui peut être coach mais également joueur.
- La composition des équipes est laissée libre au club. Le Comité Régional PACA FFPJP n'entend pas s'ingérer dans ce domaine qui appartient au club et à son éthique sportive.
- La composition des doublettes et des triplettes est effectuée librement par le capitaine d'équipe avant chaque phase de la rencontre et n'est portée à la connaissance des adversaires qu'une fois le tirage au sort réalisé.
- Est déclarée forfait l'équipe qui ne correspond pas à ce critère.
- Les équipes sont constituées de 6 joueurs mais les feuilles de match présentées avant le début de chaque rencontre peuvent comporter jusqu'à 8 joueurs (soit 2 remplaçants maximum).
- Les remplacements éventuels en cours de match peuvent intervenir en cours de parties sauf pour le Tête à Tête. Dans les parties doublettes et triplettes d'un même match il est permis de remplacer 1 joueur dans l'une et/ou l'autre équipe et donc d'utiliser les 2 remplaçants. Par contre on ne peut pas remplacer 2 joueurs dans une même doublette ou une même tripléte.
- Chaque remplacement envisagé doit être signalé par le capitaine de l'équipe, au capitaine de l'équipe adverse et à l'arbitre, et opéré avant le jet du but de la même suivante.
- Dans tous les cas le joueur sorti ne peut entrer en tant que remplaçant dans une autre partie du même match. Toute sortie est définitive.
- Du fait que l'on puisse disputer plusieurs matches sur une journée, l'unité de rencontre est le MATCH et donc, la composition des équipes à chaque match peut être différente.
- **Un seul joueur muté extra départemental en 2018 est autorisé par équipe.**

ARTICLE 11 : DEROULEMENT DES MATCHES et ATTRIBUTION des POINTS

- Chaque rencontre comprend 6 parties en Tête à Tête ; 3 parties en doublettes ; 2 parties en triplettes qui rapportent respectivement 2, 4 et 6 points au club.

Ordre des parties :

- Un cycle de 6 Tête à Tête à 2 points, Total 12 pts
- Un cycle de 3 doublettes à 4 pts, Total 12pts
- Un cycle de 2 triplettes à 6 pts, Total 12 pts
- **Toutes les parties doivent être disputées même si le match est acquis à l'issue des doublettes.**
- Le système de points est établi de sorte que le match nul soit possible.
- Le total des points (max = 36) est effectué en fin de rencontre pour déterminer le résultat du match.
- Toutes les parties se feront sur des terrains tracés (3m sur 12m minimum) et numérotés avec un cercle matérialisé.
- Nombre de points attribués par rencontre : victoire 3 points, match nul 2 points à chaque équipe, défaite 1 point et forfait 0 point + amende.

ARTICLE 12 : CRITERES DE CLASSEMENT GENERAL DES EQUIPES

- Le classement général des équipes prend en compte, dans l'ordre :

1- Total des points marqués

2- Goal-average particulier (*)

3- Goal-average général (différence des points Pour et Contre)

4- Le total de points de rencontres le plus élevé (Points Pour)

5- Le nombre total de victoires dans la phase de jeu puisque ce nombre est impair ($6 TT + 3D + 2 T = 11$) et que le match nul n'y est pas possible puisque les parties se gagnent à 13.

Si l'égalité persiste, un tirage au sort aura lieu pour départager les équipes concernées.

() Cas d'égalité parfaite de points au classement : pour départager 2 équipes qui seraient dans ce cas, la priorité est donnée à l'équipe qui a remporté la rencontre les opposants individuellement.*

En cas de nul entre les concernés, ou de plus de 2 équipes à égalité s'applique le critère 3 et au final le critère N° 4.

- Si, il y a encore égalité entre 2 ou plusieurs équipes après les critères 1 à 4, s'applique le départage au nombre de victoires dans la rencontre (phase de jeu) les ayant opposés entre elles, c'est-à-dire le critère 5.
- Cas exceptionnel d'égalité lors des matchs de barrages ou de départage à égalité (par exemple organisation de phases finales), il sera procédé à l'épreuve de Tir de Précision simplifiée à savoir :
 - Le tir s'effectue uniquement à la distance de 8 m sur 2 tours, c'est-à-dire que chacun des 6 tireurs aura 2 boules à tirer. La liste des 6 joueurs sera préétablie par les 2 capitaines avant le tir.
 - A chacun des 2 tours, le tir s'effectue sur une seule boule placée au centre du cercle de tir en opposant 1 à 1, en alterné, les jours dans l'ordre de la liste
 - La désignation de l'équipe qui débute le tir se fait par tirage au sort.
 - Les points sont comptabilisés par la table de marque par annonce de l'arbitre principal placé au cercle de la surface de tir après validation du tir (jugement des pieds dans le cercle) par le 2ème arbitre ou la personne placée au pas de tir.
 - 1 point pour la boule touchée restant dans le cercle de tir
 - 3 points pour la boule touchée et sortie du cercle de tir
 - 5 points pour le carreau restant dans le cercle de tir.
 - L'équipe ayant totalisé le plus grand nombre de points à la fin des 2 tours remporte le match.
 - En cas d'égalité après les 2 tours, on procédera à l'épreuve de tir appelée « *mort subite* » aux mêmes conditions que dans les 2 tours, sauf que le match est perdu par l'équipe qui aura la première, simplement manqué la boule cible. Ceci à la condition évidente que chaque équipe ait tiré le même nombre de boules.

**TOUT POINT NON PREVU PAR CE REGLEMENT SERA EXAMINE
PAR LE COMITE DE PILOTAGE.**

ANNEXES

CALENDRIER & RESULTATS

CRC 1 PACA 2018

1	Sporting Club de Mouans Sartoux
2	La Boule Manosquine
3	USP Le Pontet
4	Pétanque Antiboise
5	La Boule Nansaise
6	La Boule Sisteronaise

	DATES	LIEUX	ARBITRES	RENCONTRES		SCORES		
JOURNEE 1	16 Juin	ANTIBES (06)	LO PINTO Guy	1er Tour 9h30	Sporting Club Mouans Sartoux	Pétanque Antiboise		
					Boule Manosquine	Boule Sisteronaise		
					USP Le Pontet	Boule Nansaise		
				2nd Tour 14h	Sporting Club Mouans Sartoux	Boule Nansaise		
					USP Le Pontet	Boule Manosquine		
					Pétanque Antiboise	Boule Sisteronaise		
JOURNEE 2	23 Juin	LE PONTET (84)	LAURENDEAU Patrick	3ème Tour 14h	Boule Manosquine	Pétanque Antiboise		
					Boule Nansaise	Boule Sisteronaise		
					Sporting Club Mouans Sartoux	USP Le Pontet		
JOURNEE 3	30 Juin	MANOSQUE (04)	SALIBA Annie	4ème Tour 9h30	Boule Manosquine	Sporting Club Mouans Sartoux		
					Boule Sisteronaise	USP Le Pontet		
					Boule Nansaise	Pétanque Antiboise		
				5ème Tour 14h	Sporting Club Mouans Sartoux	Boule Sisteronaise		
					Boule Manosquine	Boule Nansaise		
					USP Le Pontet	Pétanque Antiboise		

CALENDRIER & RESULTATS

CRC 2A PACA 2018

1	Boule de l'Elysée
2	ASB Brignoles
3	Boule Atomique
4	Pétanque Guillestroise
5	Boule Sulfureuse

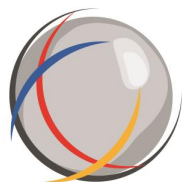
	DATES	LIEUX	ARBITRES	RENCONTRES			SCORES	
JOURNEE 1	16 Juin	GREOUX LES BAINS (04)	LAURENDEAU Patrick	1er Tour 9h30	Boule de l'Elysée	Boule Atomique		
					ASB Brignoles	Boule Sulfureuse		
					Pétanque Guillestroise	Exempt		
				2nd Tour 14h	Pétanque Guillestroise	Boule Sulfureuse		
					ASB Brignoles	Boule Atomique		
					Boule de l'Elysée	Exempt		
JOURNEE 2	23 Juin	BRIGNOLES (83)	RODRIGUEZ David	3ème Tour 14h	Boule de l'Elysée	ASB Brignoles		
					Pétanque Guillestroise	Boule Atomique		
					Boule Sulfureuse	Exempt		
				4ème Tour 9h30	Boule Sulfureuse	Boule Atomique		
					Pétanque Guillestroise	Boule de l'Elysée		
					ASB Brignoles	Exempt		
JOURNEE 3	30 Juin	SALON (13)	OMNES Daniel	5ème Tour 14h	Boule Sulfureuse	Boule de l'Elysée		
					ASB Brignoles	Pétanque Guillestroise		
					Boule Atomique	Exempt		

CALENDRIER & RESULTATS

CRC 2B PACA 2018

1	Boule Ferrée Peyruisienne
2	GAP
3	Case de Nice
4	Boule de Beaudinard

	DATES	LIEUX	ARBITRES	RENCONTRES			SCORES	
JOURNEE 1	23 Juin	NICE (06)	PAOLY Jean-Pierre	1er Tour 9h30	Boule Ferrée Peyruisienne Boule de Beaudinard	Case de Nice GAP		
JOURNEE 3	30 Juin	PEYRUIS (04)	LO PINTO Guy	2nd Tour 9h30	Boule de Beaudinard Boule Ferrée Peyruisienne	Case de Nice GAP		
				3ème Tour 14h	Case de Nice Boule de Beaudinard	GAP Boule Ferrée Peyruisienne		



**COMITÉ
RÉGIONAL
PACA** F.F.P.J.P.
PÉTANQUE &
JEU PROVENÇAL

Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Comité Régional PACA FFPJP

50 Avenue St Ruf – 84000 AVIGNON – Tel : 04 90 86 37 05 – Fax : 04 32 74 07 40

Email : ligue.paca@petanque.fr

Retrouvez toute l'actualité sur notre site Internet : www.petanque-pacaffjp.org

RAPPORT D'ARBITRAGE C.R.C PACA 2018

A établir en 2 exemplaires : un exemplaire à transmettre au Comité Régional PACA avec les feuilles de match, un autre à conserver par vos soins en tant que pièce comptable.

RENCONTRE

Division : CRC 1 CRC 2 CRC FEMININ

Journée : Date :

Club qui reçoit :

Adresse complète :

Responsable du club : Téléphone :

DEROULEMENT (Observations à remplir par l'arbitre) :

Traçage des jeux :

Eclairage, sonorisation, sanitaires :

Accueil :

Salle pour secrétariat :

Table de marque :

Comportement des joueurs :

Forfait :

Tenues Homogènes :

FRAIS D'ARBITRAGE

Nom et prénom de l'arbitre :

.....

A) Indemnité forfaitaire : 80 €

B) Frais de déplacement : Km x 0,30 € =

Ville de départ Ville d'arrivée

C) Frais de Péage €

TOTAL (A+B + C) : €



**COMITÉ
RÉGIONAL
PACA F.F.P.J.P.**

PÉTANQUE &
JEU PROVENÇAL

CRC OPEN EDITION 2018 FEUILLE DE MATCH

À renvoyer par l'arbitre de la compétition
Dans les 72 heures au siège du Comité Régional
Accompagnée du rapport d'arbitrage
Comité Régional PACA FFPJP
50 AVENUE SAINT RUF – 84000 AVIGNON
Fax : 04 32 74 07 40 – ligue.paca@petanque.fr

Valeur des parties: / Tête à Tête = 2 pts / Doublette = 4 pts / Triplette = 6 pts

DIVISION : **CRC 1** **CRC 2 A** **CRC 2 B**

Date:

Lieu :

Equipe N° _____ **A**
Club:

Equipe N° _____ **B**
Club:

Capitaine Equipe A - N°Licence
Nom: Prénom:

Capitaine Equipe B - N°Licence
Nom: Prénom:

A

Composition des Equipes

B

	Nom - Prénom	N° Licence
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		

	Nom - Prénom	N° Licence
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		

ORDRE des RENCONTRES & FEUILLE de RESULTATS

Club de : A

Club de : B

TETE à TETE

NOM - PRENOM		SCORE	PTS
1			
2			
3			
4			
5			
6			
S/TOTAL		PTS →	

contre
contre
contre
contre
contre
contre

NOM - PRENOM		SCORE	PTS
1			
2			
3			
4			
5			
6			
S/TOTAL		PTS →	

DOUBLETES

NOM - PRENOM		SCORE	PTS
1			
2			
1			
2			
1			
2			
Joueur remplacé n°1 :			
Joueur remplaçant n° 1 :			
Joueur remplacé n°2 :			
Joueur remplaçant n°2 :			
S/TOTAL		PTS →	

contre
contre
contre

NOM - PRENOM		SCORE	PTS
1			
2			
1			
2			
1			
2			
Joueur remplacé n°1 :			
Joueur remplaçant n° 1 :			
Joueur remplacé n°2 :			
Joueur remplaçant n°2 :			
S/TOTAL		PTS →	

TRIPLETES

NOM - PRENOM		SCORE	PTS
1			
2			
3			
1			
2			
3			
Joueur remplacé n°1 :			
Joueur remplaçant n° 1 :			
Joueur remplacé n°2 :			
Joueur remplaçant n°2 :			
S/TOTAL		PTS →	

contre
contre

NOM - PRENOM		SCORE	PTS
1			
2			
3			
1			
2			
3			
Joueur remplacé n°1 :			
Joueur remplaçant n° 1 :			
Joueur remplacé n°2 :			
Joueur remplaçant n°2 :			
S/TOTAL		PTS →	

Total Général Equipe A **PTS →**

Total Général Equipe B **PTS →**

Gagnante Equipe N° _____ du Club : _____
 Perdante Equipe N° _____ du Club : _____

Signature Capitaine Equipe A

Nom - Prénom & Signature de l'Arbitre

Signature Capitaine Equipe B